



RENTREE 2022 / 2023

Regroupement Pédagogique Intercommunal N°54 « Sensée-Cojeul » DEMANDE DE DEROGATION « ENFANTS HORS COMMUNES RPI »

Cette demande doit être complétée par la famille, transmise au Maire de la commune de résidence et remise ensuite à l'un des secrétariats de mairie du RPI .

FEUILLET 2

ECOLE DEMANDÉE :

PRIMAIRE : Classe :

MATERNELLE : Classe :

NOM et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

NOM du responsable légal (père, mère, tuteur) : _____

DOMICILE (N°, rue, commune) : _____

L'enfant était-il scolarisé l'an dernier : oui non (Rayer la mention inutile)

si oui nom de l'école : _____

de la commune de : _____

MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

1 Obligations professionnelles des parents ou tuteurs légaux
Joindre **OBLIGATOIREMENT** les certificats de travail

3 Frère ou sœur en cours de scolarité
Joindre **OBLIGATOIREMENT** les certificats de scolarité

2 Santé de l'enfant
Joindre **OBLIGATOIREMENT** un certificat médical

4 Autre motif, à préciser sur feuille séparée

Décision du maire de la commune de résidence

Inscription autorisée

Inscription refusée

Motif :

Fait à _____ le _____
Le Maire de la commune de _____

Décision du maire de la commune d'accueil

Inscription autorisée

Inscription refusée

Motif :

Fait à _____ le _____
Le Maire de la commune de _____

**JUSTIFICATIONS A FOURNIR POUR DEMANDE D'INSCRIPTION
HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE, MOTIVÉE**

1 - par obligations professionnelles des parents ou tuteurs légaux :

Le père **et** la mère doivent travailler en dehors de la commune de résidence et celle-ci ne doit disposer d'aucune possibilité de restauration ou de garde.

JOINDRE certificat de travail du père **et** de la mère établi par chaque employeur.

L'existence de restauration ou de possibilité de garde sera vérifiée par l'Administration.

2 - pour raison de santé :

La dérogation doit être justifiée par certificat médical attestant de l'hospitalisation fréquente ou de soins réguliers et prolongés dans la commune d'accueil.

JOINDRE certificat médical établi par un **Médecin de Santé Scolaire**

(s'adresser Santé Scolaire, 16, rue Pierre-Loti, La Rochelle)

ou à un **Médecin assermenté** (liste dans Sous-Préfectures et inspections Départementales).

3 - Frère ou sœur déjà scolarisé :

Indiquer le motif de cette scolarisation au recto :

Convenances personnelles, ou travail parents, ou raisons santé, ou absence d'école dans commune de résidence.

4 - Pour les enfants inscrits en école maternelle :

La demande de dérogation devra être renouvelée pour l'entrée en cours préparatoire.